

CONSEIL MUNICIPAL ENFANTS



**JE PARTICIPE À LA VIE
DE MA COMMUNE !**



RIEC-SUR-BÉLON

LE CONSEIL MUNICIPAL ENFANTS



Sur le même principe que le Conseil municipal des adultes, les jeunes élu(e)s du Conseil Municipal Enfants participent à la vie de la commune.

Le CME, cela permet aux enfants de :

- ◆ **S'exprimer** sur les projets de la commune
- ◆ **Apprendre** à travailler ensemble, à partager, proposer et défendre des idées
- ◆ **Mettre en place** des projets et des actions qui répondent à l'intérêt général
- ◆ **S'investir** pour sa commune et devenir des citoyens

LE CME, A QUOI CA SERT ?



CME, MODE D'EMPLOI

- ◆ **Qui peut être élu ?** Les enfants de CM1 et CM2 scolarisés dans l'une des écoles de la commune et habitant à Riec/Bélon.
- ◆ **Qui vote ?** L'ensemble des élèves inscrits en classes de primaire sur la commune.
- ◆ **Le fonctionnement du CME**
Nombre de conseillers à élire : 21
Durée du mandat : 2 ans
- ◆ **Le calendrier**
Septembre 2017 : Déclaration des candidats auprès de la Mairie
Jusqu'à mi-octobre 2017 : Campagne électorale et élection

+ D'INFOS :

Service Enfance-Jeunesse
Tél. 02 98 06 90 84
animationjeunesse
@riecsurbelon.fr

[les dates précises seront transmises à la rentrée]

